

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé - Mme LHEUREUX Natacha – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mme LECOEUVE Stéphanie – Mr BLANPAIN Johann – Mme DERONNE Catherine - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mr LARIVIERE Romuald – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie Mr BUEMI Bruno – Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme LECOEUVE à Mme VAN EECKHOUT – Mme DERONNE à Mr DESMEDT – Mr BLANPAIN à Mme DEBRABANT – Mme VANDENBROUCKE à Mr LAVOGIEZ Gaël -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

| Conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-------------------------|----------|---------|
| 27 | 17 | 21 |

Objet : Prime Annuelle – modifications d'attribution (délib. 2023/05/09)

Par délibération en date du 18 Décembre 2021, il a été décidé de la mise en place d'une prime annuelle avec ses modalités de fonctionnement et ses conditions d'attribution pour les différentes catégories de personnel (titulaire – stagiaire – occasionnel).

Monsieur le Maire souhaite apporter une modification quant **au pourcentage minimum attribué qui à ce jour est de 70 %** du salaire brut du mois de novembre. Il propose une marge allant de **25 %** du salaire brut du mois de novembre à **85 % maximum**.

Les autres critères d'attribution restent inchangés à savoir :

- Le traitement brut du mois de novembre de l'année qui servira de base pour le calcul
- Le montant de la prime attribué,
- L'avance de la prime de l'année en cours
- Les arrêts maladies qui viendront en déduction
- La prime à verser

Après délibération, le Conseil Municipal décide par :

- **8 voix pour** (Mr le Maire – LECOEVRE Stéphanie – HUON Jean-Pascal – AUBURSIN Gaston – MERVILLE Hervé – VAN EECKHOUT Sophie – BOUDREZ André – DERONNE Catherine)
- **5 abstentions** (LAMBERT Marie – BONNET Nadine – MASCAUX Ségolène – LAVOGIEZ Gaël – WADBLED Laetitia)
- **8 voix contre** (BLANPAIN Johann – DEBRABANT Marjorie – VIGIER Hervé – DELARRE Daniel – VANDENBROUCK Gaëlle – LHEUREUX Natacha – VERDIERE Andy - DHONT Audrey)

En cas de partage des voix, celle du Maire est prépondérante (article L2121-20 du CGCT). De ce fait, la délibération n° 2023/05/09 concernant les modifications d'attribution sera appliquée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMET



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 11 Décembre 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 30 Novembre 2023
le Maire.